

Sommaire :

Page 1 :

- 31 mars...
- La hausse des Pension
- Erratum

Page 2 :

- Complémentaire
- +2.1% au 1^{er} avril
- Histoire de la Fédé

Page 3 :

- Franchise Hospitalière
- 6^{ème} risque

Page 4:

- Courrier des lecteurs
- Rubrique lecture
- Recevoir Post Hier
- Sidoku
- Prochaine réunion

Encore une réussite et une prise de contact intéressante.

Peut être moins de monde que prévu à la Réunion Mensuelle des Retraités du 31 mars, (mais on en a retrouvé à la manif²) mais une intéressante rencontre avec Maître Victoria et une approche enrichissante des problèmes des Reclassés et de la RGPP. (1)

Avec cette première certitude :

Tous les Reclassés peuvent- et doivent- faire une réclamation, avec 90% de chance d'aboutir, s'ils ont été ou s'ils s'estiment lésés dans leur déroulement de carrière.

Nous avons convenu la démarche suivante :

Les agents, retraités, préretraités, actifs doivent faire une démarche individuelle auprès de Maître Victoria, pour une requête auprès de La Poste et du Ministère. Prendre auparavant contact avec la Section des Retraités qui vous aidera dans vos démarches, Se munir des pièces suivantes: déroulement de carrière, fiches de paie, indice terminal et éventuellement l'indice de Fin de carrière auquel vous auriez pu prétendre si cette reclassification avait débouché sur une véritable revalorisation de carrière.

(1) RGPP: Révision Générale des Politiques Publiques

La hausse des pensions pour 2011

De prime abord, il s'agit d'une bonne surprise puisqu'elles vont augmenter de 2.1 %.

En réalité, la surprise n'est pas si bonne que cela. Puisque cette importante revalorisation pour 2011 est le résultat d'une sous-évaluation l'année passée.

Autrement dit, les pensions auraient dû être mieux revalorisées au 1er avril dernier.

Encore fallait-il anticiper en fin d'année 2009 la brusque hausse des matières premières de... décembre 2010!

D'autant plus que les pensions des retraités allocataires des régimes complémentaires Arrco-Agirc ne seront pas augmentées le 1er avril 2011. La date est repoussée au 1er juillet.

* Erratum : Dans notre dernier numéro, nous avons indiqué que lors de la Manifestation du 17 mars, une délégation avait été reçue à la Préfecture. Prenant prétexte de son obligation de réserve due aux élections cantonales, le préfet a fait savoir qu'il ne pouvait rencontrer les Organisations syndicales. Courageux mais pas téméraire !!!!



LA VIEILLESSE EST UN NAUFRAGE

Ce retraité de 67 ans de la région du Puy en Velay a trouvé, quant à lui, une activité peu banale mais pas très légale !

Il a monté une petite entreprise de fabrication de stylo-pistolet... Ben voyons !

Il modifiait dans un petit atelier de tourneur-fraiseur, des stylos lance-fusée utilisés pour des feux d'artifice, en stylos-pistolets, capables de projeter des balles de 22 longs-rifle.

Ces petites armes d'utilisation facile sont très dangereuses. On charge l'arme comme un stylo plume, à la place de la cartouche on met une balle de 22, on referme, et... on tire.

Mais voilà, heureusement la police judiciaire a découvert le manège et le retraité a été interpellé et mis en examen pour "acquisition, fabrication et vente d'armes de 4e catégorie".

Les enquêteurs ont trouvé chez lui une quinzaine de stylos. Il en aurait déjà vendu environ 200 grâce à son site Internet, au prix de 230 euros l'unité.

Et vous, comment occupez-vous votre retraite ?

Tu veux recevoir Les Post'Hier directement dans ta boîte mail ?

Envoies un mail vide à retraites.cgtposte13@hotmail.fr en indiquant Post Hier en titre

Pour les Fanas de la Souris: nous vous rappelons que notre Section Syndicale des Retraités s'est dotée d'un Blog que vous pouvez visiter à l'adresse suivante : <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/> ...et y laisser de vos commentaires



Rubrique lecture

A mon tour de vous proposer deux livres traitant de 2 chanteurs que j'aime : Une biographie intéressante pour qui aime l'œuvre de Jacques Brel et une Briographie de Renaud signée Christian Laborde, un magnifique portrait écrit à la sueur du coeur et à la flamme de l'amitié du Chanteur Enervant.



Sudoku

Complétez les cases de la grille avec les chiffres de 1 à 9 afin qu'il n'y ait aucun répétition et aucun doublon dans chaque colonne, ligne et carré.

6			1					
	8		9		1	3		
		8	3			4		
				8				4
	2	7			6	5		
5			1					
	9			8	7			
2	1		9			7		
		2						6

Lire la solution dans une glace

7	9	8	1	4	2	5	3	6
8	1	5	9	7	3	8	2	4
3	4	2	5	8	6	1	7	9
4	5	9	8	2	7	3	6	1
1	2	3	4	9	8	7	5	6
8	7	6	3	5	1	9	4	2
5	8	1	7	6	4	2	9	3
2	6	7	8	3	9	4	1	5
9	3	4	2	1	5	8	6	7

Prochaine réunion

Tu es invité(e) à assister à la Réunion des Retraités CGT qui aura lieu le

*** Jeudi 5 mai ***

à partir 9h00

Au siège du syndicat départemental.

On envisage

SERIEUSEMENT de faire suivre notre repas d'une mémorable partie de boules

Permanence de la Section Retraités/Pré-Retraités tous les jeudis matin.

Date annoncée: Retraites complémentaires : Mobilisation nationale le 28 avril

Le débat sur le financement des retraites complémentaires se poursuit. Le syndicat CGT demande clairement l'augmentation des ressources pour financer les retraites complémentaires des régimes ARRCO et AGIRC. Mais pour le Medef il est toujours hors de question d'augmenter les ressources, préférant un alignement des régimes complémentaires sur le régime général (soit en repoussant la borne d'âge de 65 à 67 ans pour une complémentaire à taux plein). Selon la CGT, le syndicat patronal « tente d'imposer de nouveaux reculs sur les droits familiaux et conjugaux ».

La CGT appelle à la mobilisation partout en France « pour faire pencher la balance du bon côté, et imposer un accord qui soit réellement favorable pour les retraités d'aujourd'hui, comme pour les actifs, futurs retraités »

Des manifestations auront donc lieu le 28 avril pour la journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Cette journée a été décrétée par l'Organisation Internationale du Travail, en hommage aux victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles

**+2,1% pour les pensions au 1er avril : on est loin du compte !
+2,1% pour les pensions au 1er avril : c'est le résultat des luttes !
Pour autant le compte n'y est pas !**

Les mobilisations de ces derniers mois et la journée nationale d'action des retraités du 17 mars ont pesé dans la décision gouvernementale concernant la revalorisation des pensions de base au 1er avril 2011. Mais, face à la flambée des prix et au passif des années antérieures, cette augmentation ne changera pas le quotidien de millions de retraités qui peinent à boucler leur fin de mois. Les titulaires de basses pensions resteront fragilisés, et parmi eux une majorité de femmes. Cela ne met fin non plus aux conséquences qui découlent des diverses

réformes sur les retraites et qui ont conduit à une baisse généralisée du niveau de vie de tous les retraités de plus de 20% depuis 1993.

Il y a urgence à ce que s'ouvre de véritables négociations qui débouchent sur des mesures qui contribuent à corriger les inégalités en matière de pensions et permettent à tous les retraités de vivre enfin dignement leur retraite.

Nos pensions valent mieux que les cadeaux fiscaux offerts aux grandes fortunes et les milliards d'euros de dividendes versés aux gros actionnaires du CAC40.

L'UCR-CGT appelle à construire de nouvelles mobilisations et dans l'unité pour gagner le droit à vivre mieux sa retraite.

HISTOIRE DE LA FEDERATION CGT DES PTT

(1945 à 1981) parution du livre est prévue pour le 34e Congrès fédéral Le prix de vente sera de 25 €. A cette occasion, l'IHS a décidé de rééditer le livre de Georges Frischmann, « l'Histoire de la Fédération CGT des PTT de 1672 à 1946 », au prix de 20€..

Une souscription est lancée pour permettre à ceux et celles qui le souhaitent de bénéficier d'une offre de lancement. Ces commandes vous seront adressées franco de port dès sa parution, fin septembre 2011.

Je commande : avant sa sortie, aux tarifs préférentiels suivants

l'Histoire de la Fédération CGT des PTT (1672-1946) au prix de : 18 €

l'Histoire de la Fédération CGT des PTT (1945-1981) au prix de : 22 €

le COFFRET réunissant les deux ouvrages au prix de : 40 €

Nom : Prénom : Courriel :

Adresse :

Libeller le chèque à l'ordre de : IHS-CGT-Fapt CCP 20 625 80 R PARIS

A envoyer à : Institut d'Histoire Sociale Fédération CGT FAPT
263, rue de Paris – Case 545 –93515 Montreuil Cede

En toute discrétion...

Un décret très discret vient de faire passer la **franchise hospitalière de 18 à 24€**. Soit une augmentation de 32% ... et une économie de 500 millions pour la Sécu, sur le dos des patients.

Il n'y a pas de petit profit.

Déremboursement de nombreux médicaments, hausse du tarif des généralistes, , restriction de la prise en charge des affections longue durée, pour ne citer que les mesures les plus emblématiques : le désengagement de la Sécurité Sociale se poursuit avec l'augmentation du forfait hospitalier.



De 10,67€ en 2003 à 24€ en 2011... (+225% depuis 2003).

Un nouveau texte, publié le 23 février dernier sans aucune discussion préalable, fait passer la limite de déclenchement de la franchise hospitalière de 91€ à 120€. Concrètement, jusqu'à présent, les patients devaient payer une franchise correspondant à 20% de la facture, avec un montant maximum de 18,2€ (20% de 91€). Et la Sécu remboursait le reste. Désormais, le montant maximum est porté à 24€ (20% de 120€).

Bien sûr, les mutuelles prendront en charge la différence, répercutant la douloureuse sur leurs assurés, qui passeront (encore) à la caisse : entre 2001 et 2008, la cotisation moyenne est passée de 382€ à 551€ par personne, soit un bond de 44%.

Résultat : 5 millions de Français ne peuvent plus se payer de mutuelle et 9 millions se privent de soins pour raison financière

Le sixième risque... L'accès aux soins pour des millions de personnes en France devient de plus en plus un handicap...

Le service public hospitalier souffre gravement des retombées sournoises de la loi HPST qui porte atteinte petit à petit par ses orientations au service public de santé.

Que ce soit ceux qui en ont besoin (malades, pensionnaires etc.) ou ceux qui en sont les acteurs (médicaux, paramédicaux etc) tous ressentent le profond malaise actuel.

Mais il ne suffit pas d'en parler, de l'écrire, ceux qui se retrouvent dans ce contexte qui ne favorise que le profit et les groupes privés savent combien le service public est sur une corde raide pour le plus grand profit de groupes privés (dont les actionnaires sont bien évidemment anonymes...ce système est parfait pour les mafieux...).

Pour bien des citoyens et citoyennes il est difficile de subir les franchises médicales, les dépassements d'honoraires, les déremboursements ...l'augmentation du "forfait hôtelier" est tout autant honteuse!

La loi HPST encourage les restructurations hospitalières, favorise les privatisations (pour le seul profit de groupes privés qui eux ne semblent pas souffrir beaucoup des orientations gouvernementales).

Cherchez, vous trouverez et comprendrez combien ce monde est fait d'odieux personnages : Le démantèlement de la sécurité sociale paradoxalement il se construit avec l'un des pavés du cinquième risque : la réforme de la dépendance qui profitera encore à certains (devinez, cherchez et vous comprendrez que la réforme des retraites, et cette "réforme de la dépendance" rejoignent la fameuse campagne de vaccination H1N1...)

Toutes ces orientations ne sont que des opérations financières très bien dirigées mais toutes allant à l'encontre de l'intérêt général.